

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N° DNCMP/348F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES APPAREILS NON MEDICAUX ET SES ACCESSOIRES A L'HOPITAL PRINCE REGENT CHARLES

Date de publication : le 5/12/2025

Date d'ouverture des offres: le 24/12/2025.

L'Hôpital Prince Régent Charles (HPRC) lance un Appel d'Offre Ouvert National (AAO) pour la fourniture et l'installation des appareils non médicaux et ses accessoires dont les spécifications techniques se trouvant sur la liste en annexe à la présente.

1. OBJET

L'Hôpital Prince Régent Charles (HPRC) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres pour la fourniture et l'installation des appareils non médicaux et ses accessoires à l'HPRC, selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offre (DAO).

2. FINANCEMENT DU MARCHE

Le marché est financé à 100% par le Budget de l'HPRC, exercice 2025-2026.

3. SPECIFICATION DU MARCHE

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics.

Le marché est constitué de deux (2) lots :

Lot 1 : Equipements informatiques ;
Lot 2 : Matériels non médicaux. ;

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour les deux lots et l'HPRC considérera le soumissionnaire moins disant par lot.

4. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation à la concurrence au marché est ouverte, à égalité de condition, aux soumissionnaires possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offre, tout soumissionnaire concerné par article 161 du Code des marchés publics.

5. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15 h 30' aux adresses ci-après:

- HPRC, sis avenue de l'hôpital
BP 570 BUJUMBURA - BURUNDI
Tél. (257) 22 22 84 35, (257) 22 22 65 60, FAX (257) 22 21 39 65

L'Achat du DAO est fixé à **CENT MILLE FRANCS BURUNDAIS (100 000 FBU)**.

Le DAO pourra être obtenu à la Direction de l'HPRC moyennant dépôt d'un bordereau de versement de **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** au compte N° CC10315,ouvert à la BRB au nom de l'HPRC et d'un bordereau de versement de **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** sur le compte N° CC10003 ouvert à la BRB sur le compte des transits des recettes non fiscales. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

6. CAUTION DE SOUMMISSION

L'offre sera accompagnée d'une garantie de **QUATRE MILLIONS NEUF CENT MILLE BURUNDAIS (4.900.000 FBU) FRANCS» pour les Equipements informatiques et DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE FRANCS BURUNDAIS (2.800.000 FBU) pour les Matériels non médicaux délivrée «par une banque agréée et établie suivant le modèle : en Annexe III. Son absence est cause du rejet lors de l'analyse.**

7. PRESENTATION DES OFFRES.

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour les lots et l'HPRC considérera le soumissionnaire moins disant pour article par lot.

Les offres financières et techniques sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une seule enveloppe extérieure portant mention « **OFFRE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES APPAREILS NON MEDICAUX ET SES ACCESSOIRES, A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE**». Les offres sont à présenter en langue française et établi en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée ci- dessus, au plus tard le 24/12/2025 à 9 H 00.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par les offres pendant un délai de 90 jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

9 DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 24/12/2025 à 9 heures. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes le 24/12/2025 à 9 h 30' en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants dans la salle des réunions de la Direction de l'HPRC en date et heure mentionnées.

11. CRITERES DE QUALIFICATION

Les offres doivent comprendre les documents suivants :

11.1. L'offre technique

- a) la caution bancaire de soumission d'un montant de «**QUATRE MILLIONS NEUF CENT MILLE BURUNDAIS (4.900.000 FBU) FRANCS**» pour les Equipements informatiques et **DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE FRANCS BURUNDAIS (2.800.000 FBU)** pour Matériels non médicaux, sous forme de garantie bancaire ;
- b) les preuves d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du DAO.
- c) l'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en cours de validité;
- d) le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
- e) l'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité en original;
- f) le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue ;
- g) l'acte d'engagement suivant le modèle en annexe IV ;
- h) l'attestation de non faillite délivrée par Tribunal du commerce en cours de validité ;
- i) Les spécifications techniques ;
- j) La documentation technique des équipements (bouquin + CD),
- k) Statut de la société ou de l'entreprise ;
- l) Registre du commerce (copie).

11.2. L'offre financière :

L'offre financière comprendra :

- a) le bordereau des prix offerts en six exemplaires selon le modèle en annexe II ;
- b) l'acte de soumission suivant le modèle en annexe V ;
- c) le délai d'exécution.

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

12. RECEPTION DES FOURNITURES

La Direction de l'HPRC mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques et au fonctionnement des appareils non médicaux TVAC.

Cette réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des appareils non médicaux.

13. ADRESSE

L'adresse à laquelle il est fait référence est indiquée ci-dessus.

Fait à Bujumbura, le / /2025

LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HPRC

Dr NIMPAYE Oscar

